



VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND

Saint-Ennemon (03)

RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®

2 rue Camille Claudel • 49000 - ECOUFLANT • Tél : 02 41 88 46 95 • agence@resonance-up.fr • www.resonance-up.com
Antenne Montpellier • 849 rue Favre de St-Castor • 34080 - MONTPELLIER • SIRET 414 334 615 00054 • SARL-APE7111Z RCS AngersB

Porteur de projet :



DVP SOLAR
10 Rue du Penthievre
75 008 PARIS
01 82 73 13 43
yyunbalbuena@dypsolar.com

Prestataire :



AGENCE RESONANCE
2 Rue Camille Claudel
49000 ECOUFLANT
02 41 88 46 95
agence@resonance-up.fr
www.resonance-up.fr

1. LE PROJET D’SAINTE-ENNE-MOND	7
1.1 LOCALISATION DU SITE D’ÉTUDE	7
1.2 LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL	7
2. DIAGNOSTIC PAYSAGER	8
2.1 ANALYSE PAYSAGÈRE DE L’AIRE D’ÉTUDE ÉLOIGNÉE	8
2.1.1 Définition de l’aire d’étude-	8
2.1.2 Un vaste plateau agricole aux abords de l’Allier-	10
2.1.3 Une absence de perceptions depuis les bourgs principaux-	11
2.1.4 Des infrastructures routières très peu sensibles-	12
2.1.5 Les paysages et éléments patrimoniaux protégés-	14
2.1.6 Un tourisme peu développé, tourné vers la nature-	14
2.1.7 Conclusion de l’aire éloignée - approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de la zone d’implantation potentielle-	16
2.2 LE SITE DANS SON CONTEXTE PROCHE - AIRE D’ÉTUDE IMMÉDIATE	18
2.2.1 Définition de l’aire d’étude immédiate-	18
2.2.2 Paysage de l’aire immédiate-	18
2.2.3 Les routes à l’échelle immédiate-	19
2.2.4 Saint-Ennemond et les hameaux agricoles-	20
2.2.5 Conclusion de l’aire immédiate - approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de la zone d’implantation potentielle-	24
2.3 CONCLUSION DE L’ANALYSE PAYSAGÈRE - PRÉCONISATIONS	26

GLOSSAIRE DES DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

Aire d'influence paysagère (AIP) : périmètre de protection d'un patrimoine mondial qui va au-delà de la zone tampon UNESCO du bien. Il s'agit d'une aire qui entretient des relations directes avec le bien patrimoine mondial. Cette aire est destinée à territorialiser la sensibilité paysagère depuis et vers un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Champ de vision ou champ visuel : espace que l'œil peut percevoir quand il est immobile. Le champ de vision peut être plus ou moins profond, c'est-à-dire que le regard peut porter plus ou moins loin en fonction de différents facteurs : relief, végétation, constructions ou tout autre obstacle visuel. On parle alors de profondeur de champ de vision. Bien souvent la limite du champ de vision est matérialisée par la ligne d'horizon. Dans certains cas, certains éléments peuvent augmenter la profondeur du champ de vision, en étant implantés sur un plan situé visuellement derrière la ligne d'horizon et rester tout de même visible depuis le point de vue de l'observateur.

Champ de visibilité : limite du champ de vision ou distance jusqu'à laquelle peut porter le regard au sein d'un champ de vision donné. Le champ de visibilité s'analyse donc en profondeur, mais également en largeur, car on peut l'exprimer en fonction de son degré d'ouverture. Enfin, il s'analyse aussi en hauteur : la perception de la hauteur d'un objet est principalement liée à la position qu'il occupe dans le champ visuel. Plus l'observateur s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision se réduit et moins l'objet semble haut. Cette évolution de la perception n'est pas linéaire et suit une courbe asymptotique.

Covisibilité : la covisibilité s'établit entre le projet et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), ou un espace donné, dès lors qu'ils sont visibles l'un depuis l'autre ou visibles ensemble depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon si la vision conjointe est :

« Directe » : depuis un point de vue, tout ou partie du projet et un élément du paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que le projet vienne en avant-plan ou en arrière-plan ;

« Indirecte » : depuis un point de vue, tout ou partie du projet et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ de vision binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50°. Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.

Effet : c'est la conséquence objective d'un projet sur l'environnement indépendamment du territoire affecté. Les effets peuvent être répartis en trois types :

- effets visuels permanents liés au projet ;
- effets visuels temporaires liés au chantier ;
- effets de l'implantation du parc sur les sols et sous-sols.

Effets cumulés : résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

Enjeu : dans l'étude d'impact paysagère, c'est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations patrimoniales et paysagères. L'enjeu représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu en général, indépendamment du projet en lui-même.

Incidence : l'incidence est la transposition d'un effet sur une échelle de valeurs : l'incidence est donc considérée comme le « croisement entre l'effet et la composante de l'environnement touchée par le projet » (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement, MICHEL Patrick, BCEOM, MEDD, 2001)

ENJEU x EFFET = INCIDENCE

Paysage perçu : la notion de paysage perçu réfère à une approche sensible dite « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations.

Paysage visible : la notion de paysage visible correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si la vue est statique ou dynamique, quelle séquence paysagère en découle...

La visibilité dépend de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et le projet (prise en compte notamment de la taille relative des éléments constitutifs du parc, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité...)
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et le projet.

Point d'appel : on parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables...). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin.

Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction du regard (par exemple, une allée monumentale bordée d'arbres guidera le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point d'appel du regard).

Techniquement, dans un paysage, l'œil d'un observateur se focalisera sur le point d'appel à la force attractive la plus élevée, que l'on nomme alors « point focal ».

Prégnance : fait de s'imposer fortement en parlant d'une structure perceptive. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément le composant. Ainsi la prégnance visuelle d'un parc photovoltaïque correspond à l'appréciation du caractère dominant ou non du projet dans un paysage.

La prégnance du projet dépend de plusieurs facteurs qui vont conditionner son incidence visuelle :

- des facteurs quantitatifs comme la distance (la taille apparente d'un objet vertical suit une courbe asymptotique selon l'éloignement), les conditions atmosphériques, la proportion dans le champ visuel, la notion de champ de visibilité, l'existence au premier ou second plan d'obstacles vont intervenir comme masque visuel, l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée...) la dynamique de la vue, les éléments environnants, etc.
- des critères qualitatifs comme l'ambiance paysagère, la reconnaissance des paysages et/ou du patrimoine, etc.

Rapport d'échelle : l'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement. La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composant le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale.

Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et son horizontalité.

Rémanence : propriété qu'à la sensation de persister quelque temps après que le stimulus a disparu. La rémanence du photovoltaïque sur un territoire d'étude correspond à l'image de ses installations dans le champ de perception du projet : c'est donc la manière de percevoir le projet dans un environnement où le photovoltaïque est déjà présent.

Il s'agit alors d'analyser dans quelle mesure le « motif photovoltaïque » et l'ajout d'un parc supplémentaire influenceraient la perception du paysage. En effet, une centrale photovoltaïque forge une image du territoire, mais les représentations d'un paysage dans l'imaginaire collectif peuvent parfois intégrer la présence du motif photovoltaïque de manière inconsciente, sans que ce dernier soit choquant ou assez marquant pour être mentionné de manière explicite.

Saturation visuelle : degré au-delà duquel la présence du photovoltaïque dans un paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat et de sa fréquentation.

Sensibilité : la sensibilité est « ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner ». Elle est définie au regard de la nature de l'aménagement prévu ainsi que de la sensibilité du milieu environnant à accueillir cet aménagement spécifique.

Site patrimonial remarquable (SPR) : site dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Créés en 2016, ils se substituent aux anciennes protections (secteurs sauvegardés, ZPPAUP et AVAP). Ces dernières sont automatiquement transformées en SPR.

Valeur universelle exceptionnelle V.U.E. : cette valeur, condition de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, regroupe deux critères majeurs : l'intégrité et l'authenticité. Un bien du patrimoine mondial doit également satisfaire au moins un critère de sélection parmi les dix explicités dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : zone délimitée par les contraintes de distance aux habitations, sur laquelle l'implantation d'un projet peut être envisagée avant analyse détaillée des thématiques environnementales, acoustiques, paysagères...

Zone tampon UNESCO : aire de protection entourant un bien du patrimoine mondial, dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et /ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection.

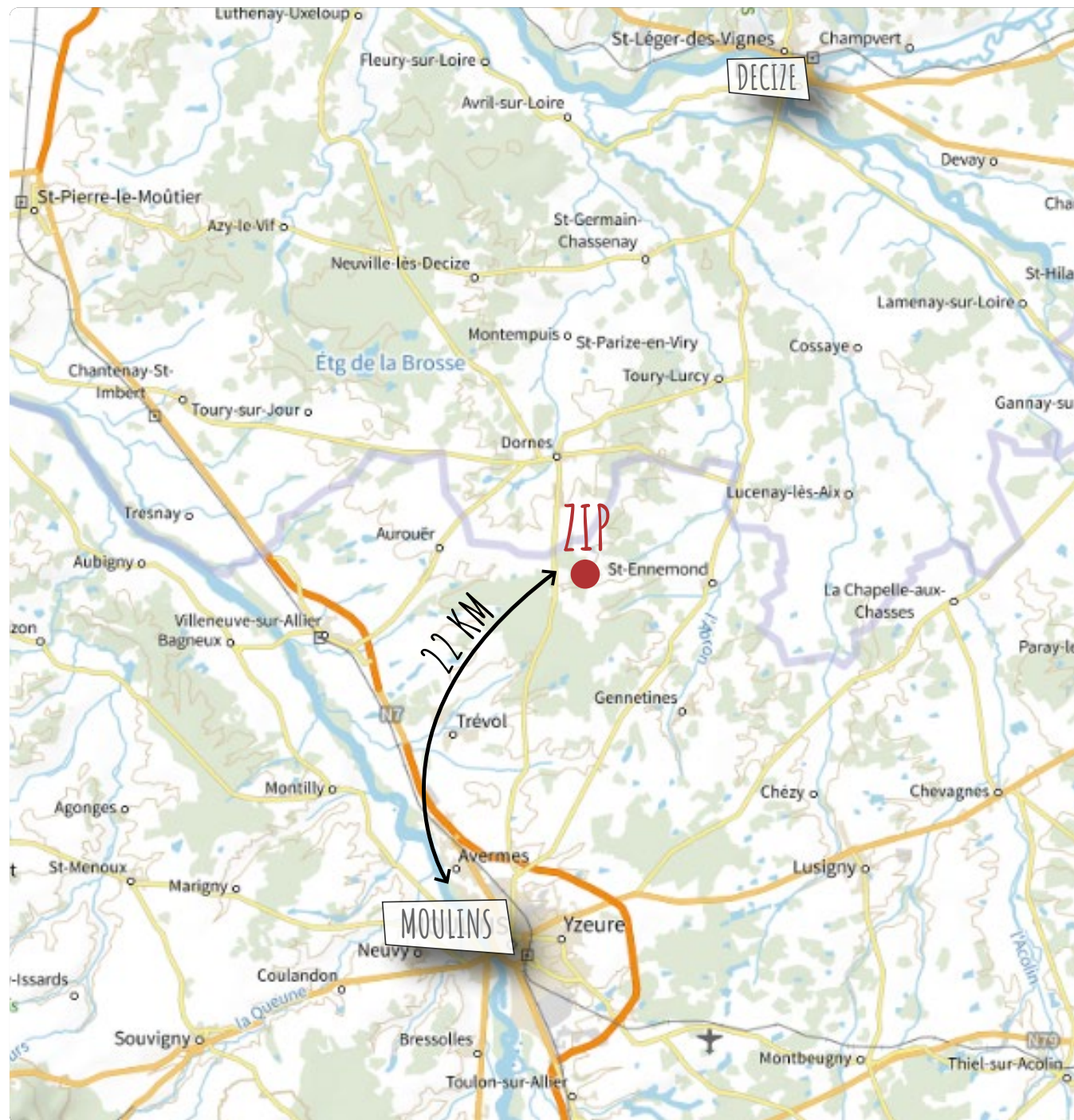
La présente **étude d'impact** concerne l'implantation d'une **centrale solaire agrivoltaïque** située sur la commune de Saint-Ennemond (03).
Ce document constitue le **volet paysager de l'étude d'impact**. Il a pour but d'évaluer l'état initial paysager du site pour relever les éléments de reconnaissance locale et les fondements identitaires du territoire et d'ainsi définir **les secteurs de sensibilité**, avant d'évaluer les effets et incidences du projet sur les paysages, le patrimoine et les secteurs touristiques, puis de proposer des mesures en conséquence.

Sauf mention contraire, l'ensemble des éléments graphiques présentés dans l'étude (photographie, cartographie, schéma...) a été réalisé par Résonance Urbanisme&Paysage.

1. LE PROJET D'SAINT-ENNEMOND

1.1 LOCALISATION DU SITE D'ÉTUDE

Le site d'étude se situe sur la commune de Saint-Ennemond dans le département de l'Allier (03) en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se situe à environ 35km au sud de Nevers et à 80km au Sud-Est de Bourges.



Localisation du site d'étude

1.2 LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse :

Les documents réglementaires généraux utilisés comme base pour l'élaboration de cette étude comprennent le code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites de 1930, la loi paysage de 1993 et la convention européenne du paysage de 2000.

Les documents réglementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude :

La commune d'Aurouër est régie par une **Carte Communale (CC)**, approuvée en 2009. Cette dernière place la ZIP **en zone N**. Sur ce zonage, les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs sont autorisées.

S'ajoutent à ces écrits réglementaires, **les documents guides** qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs. Ils servent cependant de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés.

Pour le projet d'Aurouër la Nizière, les documents guides sont :

- le **Guide relatif aux installations photovoltaïques au sol**, datant de Novembre 2011 ;
- le **Guide d'aide à la définition des mesures ERC** édité par le Ministère de la transition écologique et solidaire, de janvier 2018 ;
- le **Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires**, datant d'août 2023 ;
- l'**Atlas des paysages d'Auvergne et de la Nièvre** ;
- le **Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes, adopté en 2019.

2. DIAGNOSTIC PAYSAGER

2.1 ANALYSE PAYSAGÈRE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

2.1.1 Définition de l'aire d'étude

Cette aire constitue la zone d'impact potentiel maximum de la zone d'implantation potentielle. Elle s'appuie sur la notion de prégnance (cf. glossaire) du site dans son environnement et non uniquement sur celle de sa visibilité. On estime qu'au-delà de 5km, un parc agrivoltaïque n'est plus visuellement impactant dans le paysage. En l'absence de limites paysagères franches, les 5km constituent par défaut la limite de l'aire éloignée, mais celle-ci est définie en priorité par les structures paysagères en place. Le périmètre peut alors être largement distordu, élargi ou réduit en fonction des enjeux.

Sur cette aire d'étude, l'analyse permet de localiser la zone d'implantation potentielle dans son environnement global. Il s'agit dans un premier temps de présenter les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation et activités humaines) et d'en identifier les lignes de force, ainsi que d'en saisir les logiques d'organisation et de fréquentation en termes d'espaces habités, de zones de passage (tourisme et infrastructures) et de qualité paysagère (espaces touristiques et protégés).

Le territoire d'étude s'inscrit au cœur du Pays de la Sologne Bourbonnaise, vaste plateau agricole aux reliefs très doux. Le périmètre éloigné est ici influencé par les composantes végétales, urbaines et topographiques du territoire. En effet, les limites Nord et Ouest sont nettement définies par des boisements denses et opaques tandis qu'à l'Est, et au Sud, des limites plus discrètes se dessinent, influencées par les microreliefs qui servent de support à l'aire d'étude éloignée.



Les boisements marquent l'Ouest du territoire



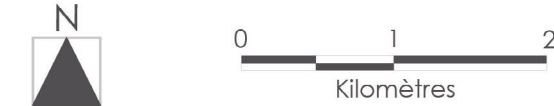
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND
DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE
(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

- Aires d'étude paysagère
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude éloignée
 - Limite de l'aire d'étude paysagère immédiate

Éléments de repères

- Limite départementale
- Voie départementale majeure
- Boisement et maillage bocager
- Limite visuelle boisée



RÉSONANCE
Urbanisme & Paysage®

2.1.2 Un vaste plateau agricole aux abords de l'Allier

La Sologne Bourbonnaise

La Sologne Bourbonnaise constitue l'unique unité paysagère de l'aire d'étude éloignée. Elle s'apparente à un vaste plateau agricole peu vallonné, marqué par des espaces de prairies (fauches et pâturage bovin) bien souvent délimités par des boisements. Le bocage, également présent, se retrouve principalement sur le pourtour des villages et justifie d'un gradient de densité : plus lâche vers l'Allier, il tend à se resserrer dans les terres. Il prend bien souvent la forme de haies basses, aussi nommées bouchures. Ces dernières sont généralement constituées d'une strate arbustive basse spontanée irrégulière et d'arbres plus ou moins rapprochés.

Véritable pays d'eau, **la Sologne Bourbonnaise** dispose d'un réseau hydrographique très dense (cours d'eau sinueux, mares et étangs) qui fait écho au sous-sol, bien souvent imperméable.

La trame végétale (haies et boisements) joue un rôle essentiel dans les perceptions. En effet, le regard est rapidement arrêté par ces masques visuels relativement proches et aucun point de vue lointain ne se détache. Ces grandes masses boisées, qui découpent le territoire, sont essentiellement constituées de feuillus. La forêt de Munet constitue l'une des plus importantes de la Sologne bourbonnaise, elle se localise au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée.

Les relations visuelles avec la ZIP, inscrite au sein de cette unité paysagère, sont ainsi concentrées sur les abords immédiats de cette dernière.

SYNTHÈSE

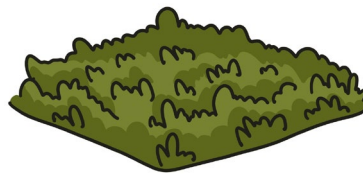
La Sologne Bourbonnaise constitue l'unité paysagère la plus étendue du périmètre éloigné. Ce vaste plateau agricole au relief très doux est marqué par la présence de prairies (fauche et pâturage bovin), son réseau hydrographique dense (cours d'eau, mares, étangs) ainsi que la présence de boisements. Le végétal, réparti entre haies bocagères et bois, joue un rôle essentiel dans les perceptions. Ces dernières sont ainsi plutôt courtes.

La ZIP n'est ainsi pas ou très peu visible depuis le paysage éloigné et la sensibilité est très faible à nulle. Le niveau de sensibilité est plus important depuis ses abords immédiats et sera détaillé dans la suite de

LES MOTIFS RÉCURRENTS



Bocage bourbonnais



Forêt ou boisement



Étang ou mare



La mare ou l'étang, un motif paysager récurrent dans le paysage



Vue drone de la Sologne Bourbonnaise au bocage relativement dense



Vue drone de la Sologne Bourbonnaise au bocage lâche



Vue drone de la Sologne Bourbonnaise au bocage lâche

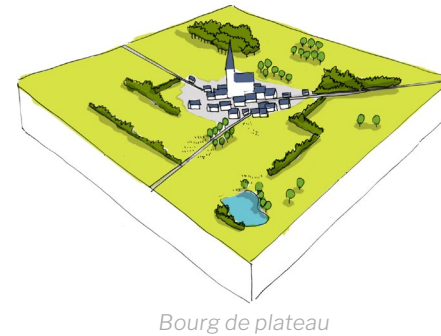
2.1.3 Une absence de perceptions depuis les bourgs principaux

L'aire d'étude éloignée est assez peu habitée, aussi, le périmètre éloigné compte deux bourgs principaux : Dornes, et Gennetines. S'ajoutent également de nombreux lieux-dits disséminés sur le territoire. Il n'est pas rare de découvrir des habitations solognotes typiques, en brique et/ou à pans de bois. Ces dernières laissent toutefois place à de nouvelles constructions pavillonnaires.

Les bourgs de Dornes (1500 habitants), et de Gennetines (608 habitants) sont tous deux des bourgs de plateaux. Inscrits au cœur d'écrans perméables, ils bénéficient de relations visuelles fines avec la campagne environnante.

Toutefois, les perceptions sont rapidement arrêtées par les masques végétaux qui dessinent les contours du parcellaire. À ce titre, les plus éloignés, Dornes et Gennetines ne bénéficient d'aucune relation visuelle avec la ZIP.

TYPOLOGIE RETROUVÉE



Bourg de plateau

SYNTHÈSE

Dornes et Gennetines, dont la typologie s'apparente à des bourgs de plateaux, constituent les deux centralités urbaines principales de l'aire d'étude éloignée.

Au regard de la perméabilité du couvert végétal ceinturant ces bourgs, des perceptions sont admises sur la campagne environnante. Ces dernières sont toutefois rapidement arrêtées par le réseau de haies et de boisements. Les sensibilités sont donc nulles pour ces deux bourgs.



Le bourg de Dornes est principalement organisé le long de la D13



Le bourg de Gennetines est principalement organisé le long de la D140



Le bourg de Dornes est principalement organisé le long de la D13

2.1.4 Des infrastructures routières très peu sensibles

Le territoire est composé de nombreuses infrastructures routières dont les principales sont les routes D29/ D13, D979a et D140.

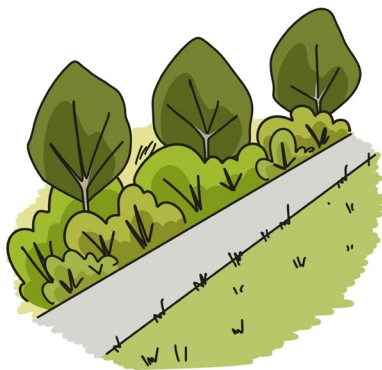
Au cœur de **la Sologne Bourbonnaise**, les routes départementales sont régulièrement longées par les bouchures et haies bocagères qui cadrent le regard dans l'axe de la voie. Lorsque des perceptions latérales sont admises, ces dernières sont filtrées et contraintes par le végétal. La distance et la succession de ces masques végétaux n'autorisent globalement pas de relations visuelles avec la ZIP. Tout à l'Ouest, la D13 qui devient D29 au sud de Dornes, permet de relier ce dernier avec Moulins. La D13/D29 s'inscrit dans un axe Nord/Sud. Elle traverse dans un premier temps un contexte très bocager au niveau de la sortie Sud de Dornes avant de traverser la forêt de Munet qui l'isole intégralement de toute perception vers la ZIP.

À l'Est, la D979a permet également de rejoindre Moulins en passant par Saint-Ennemon. Au Sud les boisements contribuent à former un masque visuel depuis l'infrastructure, toutefois, un parc photovoltaïque existant est perceptible vers Gennetines : le parc solaire de Gennetines qui s'étend sur environ 22 hectares, mêlant production d'électricité et zone de pâturage ovin.

Plus au Nord, entre la sortie Nord de Saint-Ennemon et le ruisseau de l'Abron, la ZIP est finement perceptible lorsque la végétation le permet. La portion de la D979a qui longe l'aire immédiate est de fait potentiellement sensible à la ZIP. Les sensibilités seront détaillées dans la partie correspondante.

Enfin, au Sud-est, la D140 est isolée de la ZIP par la végétation jusqu'à l'aire immédiate.

TYPOLOGIE VÉGÉTALE LE LONG DES VOIES



Parc photovoltaïque existant à proximité de Gennetines



Parc photovoltaïque existant à proximité de Gennetines



Depuis la sortie Nord de Saint-Ennemon, sur la D979a, la ZIP est perceptible



Haies cadrant les vues le long de la D29, au sud de Dornes et au Nord de la forêt de Munet



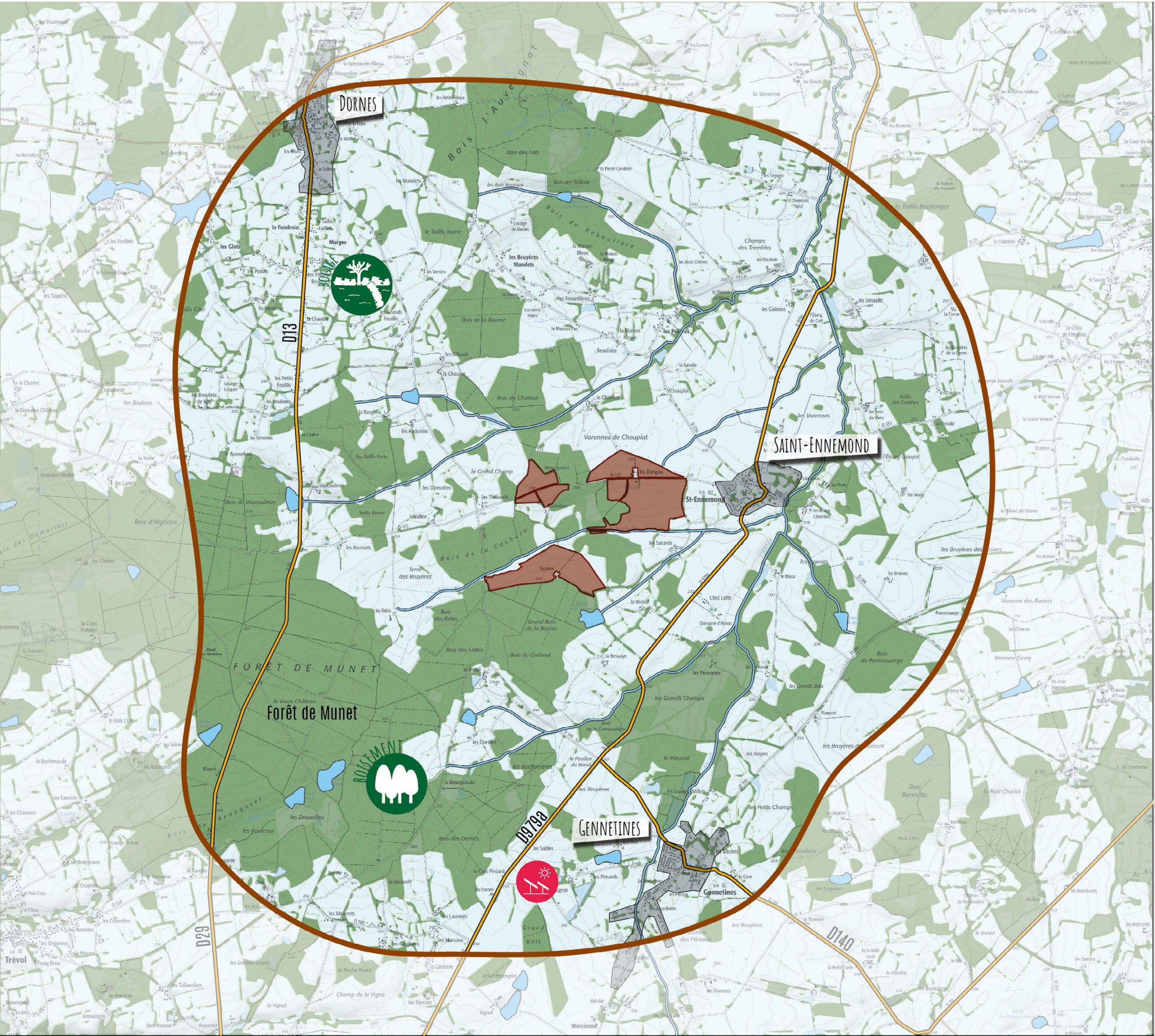
La D29 traverse la forêt de Munet



D979a

SYNTHÈSE

La partie ouest du territoire, marquée par la présence de boisement, demeure visuellement très fermée. Les vues sont assez courtes, et bloquées par la végétation lorsqu'elles sont plus longues. Aussi, les sensibilités sont nulles depuis la route D29/D13. Positionnée à l'Est, la D979a est l'infrastructure la plus exposée à la ZIP. En effet, plus ouverte, la partie Est de l'aire éloignée demeure ponctuée de végétation qui limite globalement les perceptions vers la ZIP. Toutefois, depuis le Nord de Saint-Ennemon, sur la D979a, la ZIP est partiellement visible, en revanche seule la partie est apparaît, les sensibilités sont faibles à très faibles. Enfin, isolée au Sud-Est, la D140 ne dispose d'aucune sensibilité à l'aire éloignée. À l'aire immédiate, les sensibilités seront détaillées dans la partie correspondante.



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND
PAYSAGE
(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments Structurants et particularités paysagères

- Voie départementale majeure
- Boisement et maillage bocager
- Cours d'eau
- Mare, étang
- Enveloppe urbaine

Unité paysagère

- La Sologne bourbonnaise



2.1.5 Les paysages et éléments patrimoniaux protégés

Un territoire et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont les plus remarquables sont protégés : édifices protégés au titre des monuments historiques (MH), sites inscrits et classés, Site Patrimonial Remarquable (SPR)... Couvrant une large palette d'éléments représentatifs d'une période donnée, les monuments historiques et les sites concernés s'insèrent dans des contextes paysagers différents. La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés.

Le périmètre d'étude compte un unique édifice protégé, l'église de Saint-Julien à Dornes.

Eglise Saint-Julien (MH1) : L'église de Dornes (MH1) est positionnée à environ 4,83km au Nord-Ouest de la ZIP. Inscrite au sein du bourg éponyme, elle se distingue toutefois depuis le paysage proche par son clocher, qui se détache des frondaisons. D'un enjeu faible, cet édifice patrimonial ne présente aucune perception sur la ZIP.



SYNTHÈSE

L'aire d'étude éloignée ne comporte qu'un seul monument protégé, l'église Saint-Julien située à Dornes. Insérée dans un écrin bâti et située à une distance notable de la ZIP, ses sensibilités sont nulles.

2.1.6 Un tourisme peu développé, tourné vers la nature

Au sein du territoire étudié, le tourisme est très peu développé. En partie Sud du territoire, quelques sentiers de petite randonnée se démarquent pour faire découvrir le patrimoine du territoire.

Les sentiers touristiques

Le PR 34 : Ce circuit se situe en dehors de l'aire éloignée; mais il prend son départ à Gennetines face à l'église Saint-Marcel. Au détour de la balade se dessine le château de la Pannessière.

Les lieux fréquentés

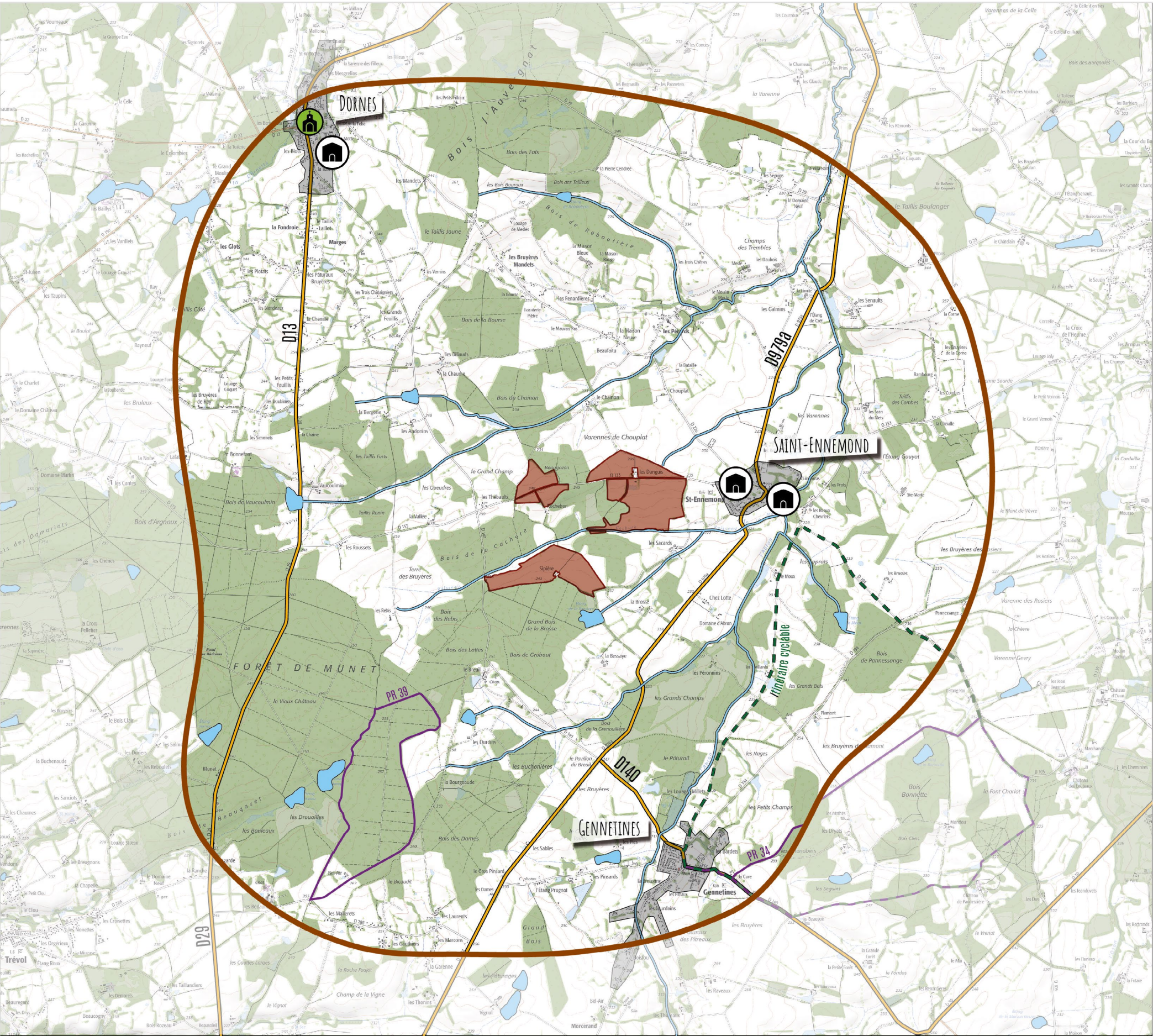
Peu d'infrastructures touristiques se retrouvent sur le territoire à dominante agricole. Toutefois quelques gîtes de France sont présents, dans les bourgs, tels que Dornes ou Saint-Ennemond. Le pôle touristique majeur se situe à Moulins, une vingtaine de kilomètres au Sud.

SYNTHÈSE

Au sein de l'aire étudiée, le tourisme est assez peu représenté. Il se manifeste par la présence de quelques sentiers de petite randonnée ou d'un itinéraire cyclable. Situés en partie Sud de l'aire éloignée, en sous-bois ou le long des boisements et cours d'eau, ces sentiers ne bénéficient d'aucune percée visuelle vers la ZIP. Les sensibilités sont nulles. De même, les trois gîtes de France recensés se localisent en cœur de bourg, à Dornes et Saint-Ennemond. Les sensibilités sont également nulles.



Les circuits de petite randonnée



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND

PATRIMOINE

(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments de repères

- Voie départementale majeure
- Boisement et maillage bocager
- Cours d'eau
- Mare, étang
- Enveloppe urbaine

Patrimoine

Edifice

- Eglise de Dornes

Enjeu de l'édifice et/ou du site

- Enjeu faible

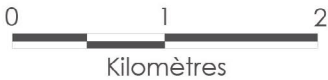
Éléments touristiques

Itinéraires touristiques

- Sentier de Petite Randonnée
- 'Balade du château de Pannessière

Lieux de fréquentation

- Gîte de France



2.1.7 Conclusion de l'aire éloignée - approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de la zone d'implantation potentielle

Périmètre de l'aire d'étude éloignée

Le territoire d'étude s'inscrit au cœur du Pays de la Sologne Bourbonnaise, vaste plateau agricole aux reliefs très doux. Le périmètre éloigné est ici influencé par les composantes végétales, urbaines et topographiques du territoire. En effet, les limites Nord et Ouest sont nettement définies par des boisements denses et opaques tandis qu'à l'Est, et au Sud, des limites plus discrètes se dessinent, influencées par les microreliefs qui servent de support à l'aire d'étude éloignée.

Un vaste plateau agricole aux abords de l'Allier

La Sologone Bourbonnaise constitue l'unité paysagère la plus étendue du périmètre éloigné. Ce vaste plateau agricole au relief très doux est marqué par son activité agricole (fauche et pâturage bovin) et son réseau hydrographique dense (cours d'eau, mares, étangs). Le végétal, réparti entre haies bocagères et boisements, joue un rôle essentiel dans les perceptions. Ces dernières sont ainsi plutôt courtes.

La ZIP n'est ainsi pas ou très peu visible depuis le paysage éloigné et la sensibilité est très faible à nulle. Le niveau de sensibilité est plus important depuis ses abords immédiats et sera détaillé dans la suite de l'étude.

Une absence de perceptions depuis les bourgs principaux

Dornes et Gennetines, dont la typologie s'apparente à des bourgs de plateaux, constituent les deux centralités urbaines principales de l'aire d'étude éloignée.

Au regard de la perméabilité du couvert végétal ceinturant ces bourgs, des perceptions sont admises sur la campagne environnante. Ces dernières sont toutefois rapidement arrêtées par le réseau de haies et de boisements. Les sensibilités sont donc nulles pour ces deux bourgs.

Des infrastructures routières très peu sensibles à la ZIP

La partie ouest du territoire, marquée par la présence de boisement demeure visuellement très fermée. Les vues sont assez courtes, et bloquée par la végétation lorsqu'elles sont plus longues. Aussi, les sensibilités sont nulles depuis la D29/D13.

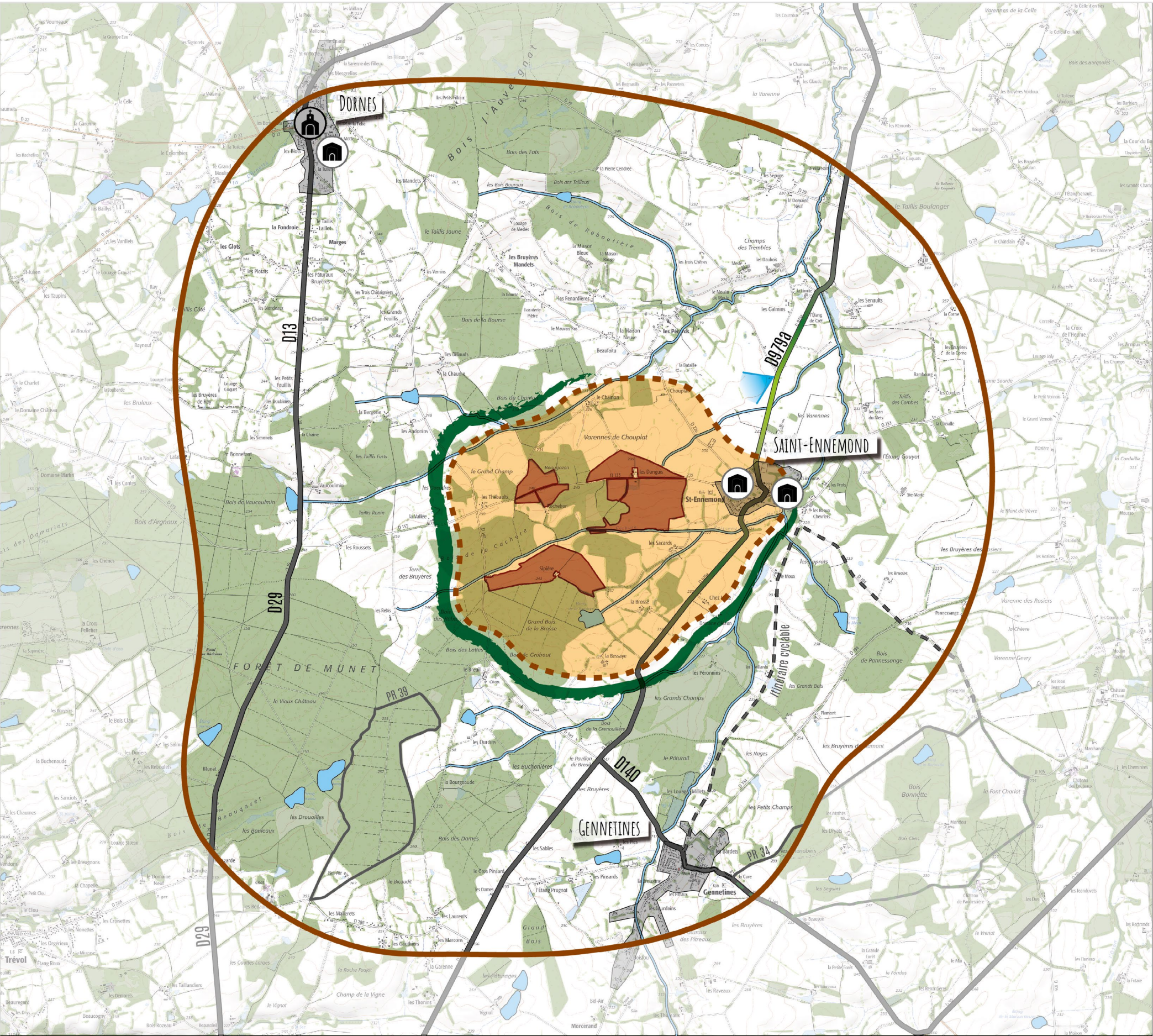
Positionnée à l'Est, D979a est l'infrastructure la plus exposée à la ZIP. En effet, plus ouverte, la partie Est de l'aire éloignée demeure ponctuée de végétation qui limite globalement les perceptions vers la ZIP. Toutefois, depuis le Nord de Saint-Ennemond, sur la D979a, la ZIP est partiellement visible, car seule la partie est apparaît, les sensibilités sont faibles à très faibles.

Enfin, isolée au Sud-Est, la D140 ne dispose d'aucune sensibilité à l'aire éloignée. À l'aire immédiate, les sensibilités seront détaillées dans la partie correspondante.

Tourisme et patrimoine

L'aire d'étude éloignée ne comporte qu'un seul monument protégé, l'église Saint-Julien située à Dornes. Insérée dans un écrin bâti et située à une distance notable de la ZIP, les sensibilités sont nulles.

Au sein de l'aire étudiée, le tourisme est assez peu représenté. Il se manifeste par la présence de quelques sentiers de petite randonnée ou d'un itinéraire cyclable. Situés en partie Sud de l'aire éloignée, en sous-bois ou le long des boisements et cours d'eau, ces sentiers ne bénéficient d'aucune percée visuelle vers la ZIP. Les sensibilités sont nulles. De même, les trois gîtes de France recensés se localisent en cœur de bourg, à Dornes et Saint-Ennemond. Les sensibilités sont également nulles.



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND

SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES
(Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée

Éléments de repères

- Boisement et maillage bocager
- Cours d'eau
- Mare, étang

Perceptions visuelles particulières

- Frange boisée filtrant les vues vers la ZIP
- Vue fine et ponctuelle vers la ZIP

Sensibilité du bourg

- Sensibilité nulle du bourg

Sensibilité des axes

- Sensibilité nulle de l'axe
- Sensibilité très faible de l'axe
- Sensibilité faible de l'axe
- Sensibilité modérée de l'axe
- Sensibilité forte de l'axe

Sensibilité paysagère

- Sensibilité très faible à nulle du paysage lointain
- Sensibilité plus marquée depuis les abords de la ZIP (détaillée par la suite)

Sensibilités patrimoniales

- Sensibilité nulle de l'église de Dornes

Sensibilités touristiques

- Itinéraires touristiques
- Sensibilité nulle du PR
- Sensibilité nulle de l'itinéraire cyclable

Lieux de fréquentation

- Sensibilité nulle du gîte de France



2.2 LE SITE DANS SON CONTEXTE PROCHE - AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

2.2.1 Définition de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est définie suivant les sensibilités établies à l'échelle éloignée. Elle étudie ainsi l'interface directe du site d'étude avec ses abords (jusqu'à 1-2km) et permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate de celui-ci. L'analyse paysagère de cette aire d'étude permet de comprendre le fonctionnement du site (abords, accès, qualification du site, etc.), et d'apprécier les vues vers celui-ci ainsi que son rapport au paysage (identification des points d'appels, rapports d'échelles, effets, saturation visuelle, rythmes paysagers, champs de visibilités statiques et dynamiques, etc.).

Ici, le périmètre de l'aire d'étude immédiate est délimité selon les axes routiers principaux, comme la route D140 à l'Ouest et les routes D226 et D979a qui se croisent à l'Est, au cœur du bourg de Saint-Ennemon. Au Nord comme au Sud, la légère topographie et les boisements marquent la limite.

2.2.2 Paysage de l'aire immédiate

À l'image de l'aire éloignée, l'aire d'étude immédiate se caractérise par la présence marquée des boisements en partie Ouest (Bois du Chainon, Bois de la Cachure, Bois des Rebis, Grand Bois de la Brosse, Bois des lattes, Bois de Grobout). Cette densité végétale conditionne les perceptions qui sont assez courtes. Des ruisseaux discrets, peu perceptibles traversent l'aire d'Est en Ouest. Les parcelles cultivées et pâturées sont délimitées par quelques bouchures mixtes et forment une mosaïque paysagère au sein de laquelle la présence humaine se dévoile à travers la présence ponctuelle de hameaux, composés d'habitations et de bâtiments agricoles, généralement implantés le long des routes.

Plus ouverte, la partie Est du territoire abrite l'unique bourg : Saint-Ennemon, traversé par l'infrastructure majeure, la D979a.

SYNTHÈSE

Le paysage de l'aire immédiate est marqué par une identité forte liée à la végétation. En effet, la forte présence de boisements, principalement à l'Ouest, s'associe avec le bocage, ponctuellement présent sur le pourtour des parcelles agricoles. Les perceptions sont ainsi généralement très courtes, limitées par ces écrans de végétation.



La D140 traverse des boisements opaques (Bois des Rebis)



La D140 traverse des boisements opaques (Bois des Rebis)



Panorama du paysage de l'aire imédiate

2.2.3 Les routes à l'échelle immédiate

Quatre routes départementales permettent de desservir l'aire immédiate. La principale, la D979a, traverse le bourg de Saint-Ennemond du Nord au Sud, et forme également la limite Est du périmètre en englobant le lieu-dit «Chez Lotte». La partie est du territoire étant plus dégagée, la ZIP apparaît ponctuellement depuis l'axe aux abords de Saint-Ennemond en demeurant assez lointaine.

Deux autres routes départementales traversent le bourg de Saint-Ennemond en partie Nord. La D226 permet de desservir le hameau de Chouplat au Nord de l'aire immédiate dont elle forme la limite Nord-Est. Le paysage étant relativement ouvert, avec quelques bouchures basses et des arbres isolés, la ZIP est ponctuellement visible au loin.

La D133, quant à elle, s'inscrit selon un axe Est/Ouest. Très exposée à la ZIP, elle permet d'accéder à de nombreux hameaux (le Chainon, les Danguis, Rochebon, les Thébaults). Traversant successivement les deux parties Nord de la ZIP qui l'encadrent de part et d'autre, les perceptions sont fortes et ne sont limitées que lors du très rapide passage dans le boisement.

Enfin, marquant la limite Ouest de l'aire d'étude immédiate, la route D140 s'inscrit principalement au sein des Bois qu'elle traverse du Nord au Sud. Seule une fenêtre s'ouvre vers la ZIP la plus au Sud. Les perceptions sont donc très ponctuelles, latérales et dynamiques.



Depuis la D133, vers le lieu-dit «Rochebon»



Depuis la D979a, au niveau du lieu-dit «Chez Lotte», le hameau des Sacards se dessine et la ZIP apparaît ponctuellement



Depuis la D140, seul une fenêtre s'ouvre sur la ZIP



Depuis la D226, à proximité de Chouplat

SYNTHÈSE

Globalement, les routes départementales présentes à l'aire immédiate disposent toutes de percées visuelles vers la ZIP. La D979a ainsi que la D226 à l'Est, ne sont exposées que ponctuellement à des vues plutôt lointaines, entrecoupées par la végétation bocagère pour la D226, et mêlant haies et boisements pour la D979a. Aussi, les sensibilités sont très faibles.

En revanche la route D133 qui traverse la ZIP est encadrée de part et d'autre, ce qui peut créer un effet de «couloir». Cet effet est accentué par le fait que morceaux des ZIP sont traversés successivement sur l'axe. Aussi, les sensibilités sont fortes au niveau de la ZIP puis faiblissent dans les boisements.

Enfin, tout à l'Ouest, la route D140 est presque intégralement préservée de toute relation visuelle avec le site d'implantation potentielle. L'unique fenêtre visuelle se situe au niveau du passage de ruisseau de la Cachure qui entraîne une interruption du boisement. Cet espace constitue également l'accès au lieu-dit Sipièrre. La ZIP venant border la route, la sensibilité est forte, mais les perceptions demeurent ponctuelles et rapides.

2.2.4 Saint-Ennemon et les hameaux agricoles

Saint-Ennemon

Saint-Ennemon est l'unique bourg de l'aire d'étude immédiate. De même typologie que Dornes ou Gennetines, il d'agit d'un bourg de plateau. La végétation présente autour des habitations et sur les franges de bourgs reste perméable. Toutefois, les vues sont contraintes par les haies et les alignements qui délimitent les parcelles, elles sont donc de courte portée. Seule la frange Est peut bénéficier d'ouvertures visuelles orientées vers la ZIP. La végétation masque majoritairement le site, toutefois les perceptions durant la période hivernale seront plus importantes.

Les hameaux agricoles

L'aire d'étude immédiate compte de nombreux hameaux disséminés sur le territoire. Généralement à vocation agricole, ces hameaux peuvent regrouper plusieurs exploitations. Ils sont, pour la plupart, desservis par les routes départementales.

Le contexte très boisé dans lequel s'insère la ZIP permet de limiter les perceptions depuis les hameaux les plus éloignés au sein de l'aire immédiate. C'est notamment le cas depuis «chez Lotte» depuis lequel la ZIP n'est pas perceptible. Depuis «la Bessaye», «les Thébaults», «Rochebon» et «la Brosse», la végétation masque la ZIP, toutefois de fines perceptions sont possibles.

Au Nord, depuis «Chouplat» et «le Chainon», le paysage est plus ouvert, marqué par les haies basses et les arbres isolés ou regroupés. La ZIP se dessine ainsi ponctuellement. Plus rapproché, «les Sacards» est visible depuis la D133, longée par la ZIP, et inversement.

Enfin, certains espaces habités se situent en limite de ZIP, ce qui les expose fortement. C'est notamment le cas des habitations le long de la D140 ou de «Sipièrre». Le hameau «les Danguis», le long de la D133 est encerclé par la ZIP, ce qui le rend d'autant plus sensible.

SYNTHÈSE

Les espaces habités de l'aire immédiate se regroupent majoritairement sous la forme de hameaux à vocation agricole. Les sensibilités sont nulles depuis «la Bessaye» et «chez Lotte», très faibles depuis «la Brosse», «Rochebon» ou «les Thébaults», faibles depuis «le Chainon» et «Chouplat», modérées depuis «les Sacards» et fortes depuis «Sipièrre» et «les Danguis», pour lequel un effet d'encerclement est notable et à prendre en compte.

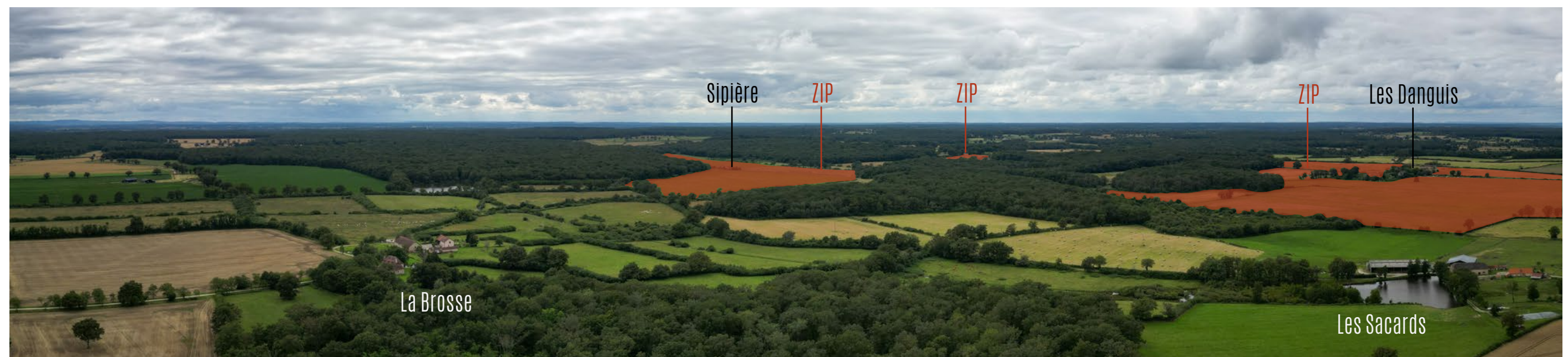
En dehors des hameaux, le bourg de Saint-Ennemon se détache à l'Est. En dépit de la végétation qui s'interpose entre celui-ci et la ZIP, des perceptions sont admises depuis la frange Est. Les sensibilités sont globalement faibles, voire très faibles.



Depuis la frange Est de Saint-Ennemon



Depuis la frange Est de Saint-Ennemon



Depuis la D541, les ouvertures les interruptions bocagères augmentent les perceptions.



Le hameau de la Brosse se situe dans un écran boisé



Depuis la D140, seul une fenêtre s'ouvre sur la ZIP



Le hameau de la Brosse se situe dans un écran boisé



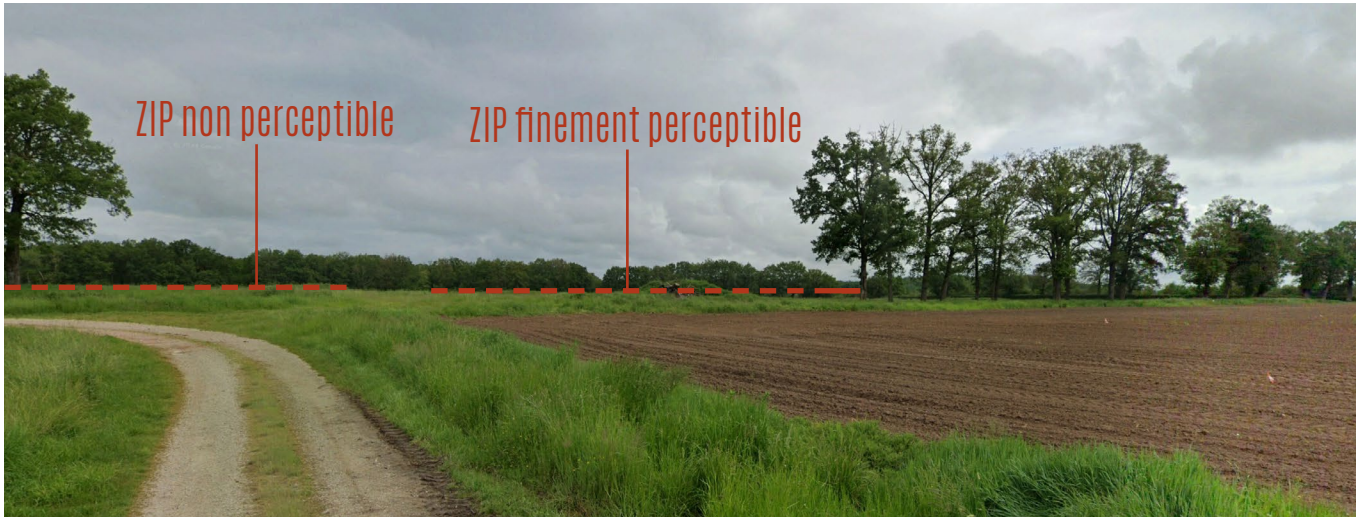
Depuis la D133 et le hameau des Danguis, le hameau des sacards est visible



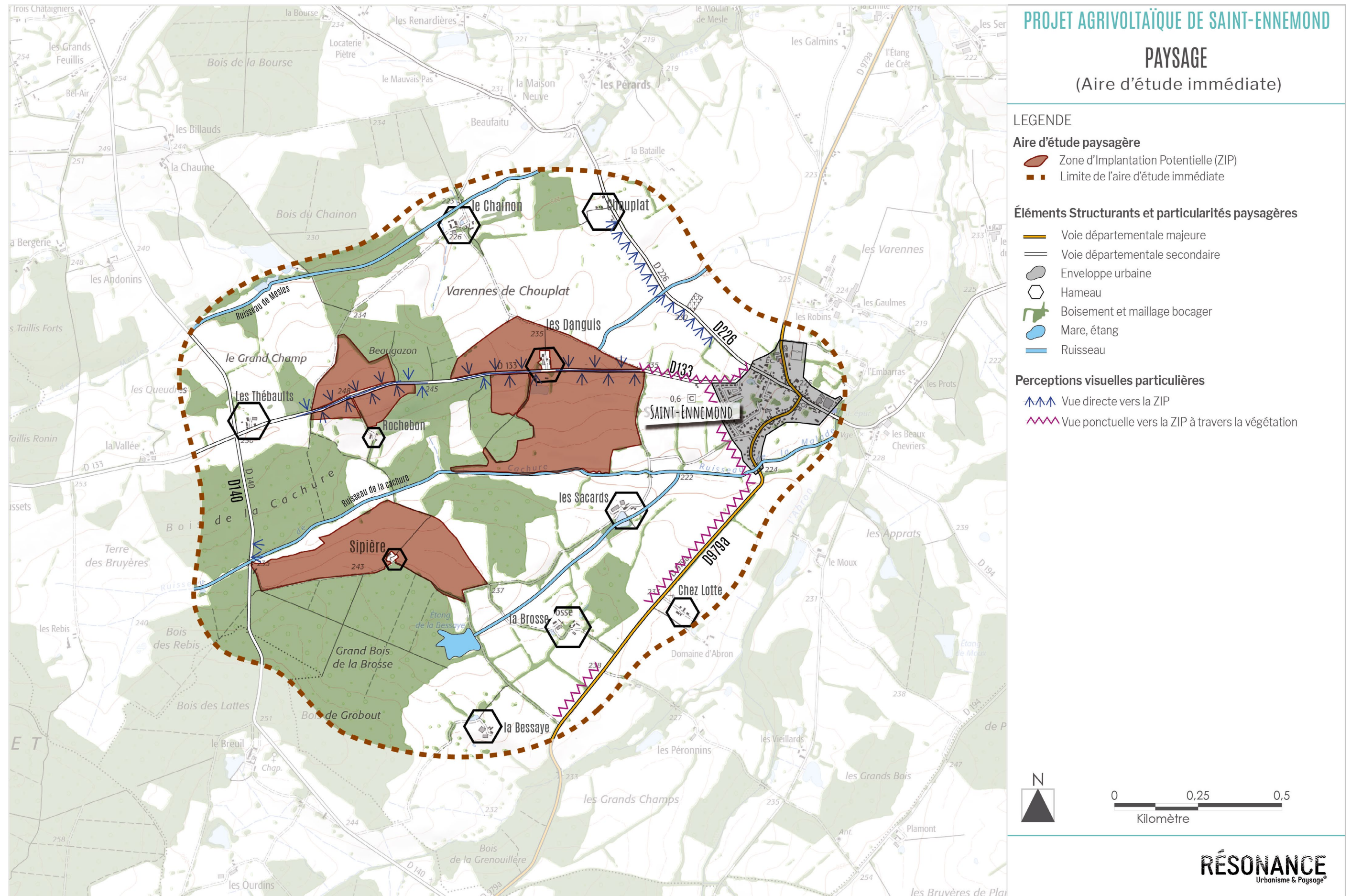
Le hameau de Rochebon est inséré dans un écran végétal



Le hameau de Rochebon est inséré dans un écran végétal



Depuis le hameau de la Bessaye, la ZIP est très finement perceptible



PAGE BLANCHE LAISSÉE
VOLONTAIREMENT

2.2.5 Conclusion de l'aire immédiate - approche des sensibilités des paysages et des enjeux au regard de la zone d'implantation potentielle

Les paysages de l'aire immédiate

Le paysage de l'aire immédiate est marqué par une identité forte liée à la végétation. En effet, la forte présence de boisements, principalement à l'Ouest, s'associe avec le bocage, ponctuellement présent sur le pourtour des parcelles agricoles. Les perceptions sont ainsi généralement très courtes, limitées par ces écrans de végétation.

Les routes à l'échelle immédiate

Globalement, les routes départementales présentes à l'aire immédiate disposent toutes de percées visuelles vers la ZIP. La D979a ainsi que la D226 à l'Est, ne sont exposées que ponctuellement à des vues plutôt lointaines, entrecoupées par la végétation bocagère pour la D226, et mêlant haies et boisements pour la D979a. Aussi, les sensibilités sont très faibles.

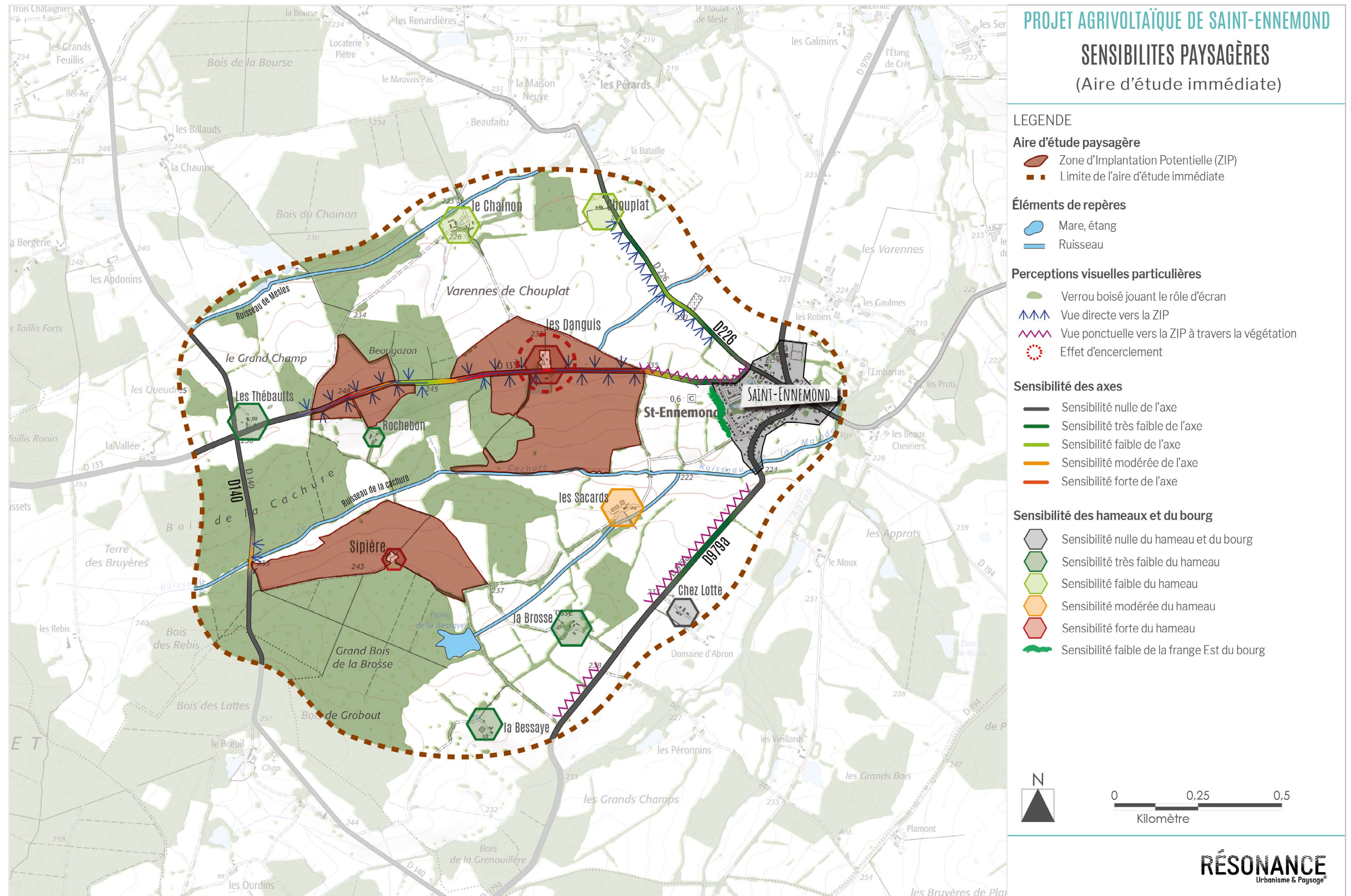
En revanche la route D133 qui traverse la ZIP est encadrée de part et d'autre, ce qui peut créer un effet de «couloir». Cet effet est accentué par le fait que les morceaux des ZIP sont traversés successivement sur l'axe. Aussi, les sensibilités sont fortes au niveau de la ZIP puis faiblissent dans les boisements.

Enfin, tout à l'Ouest, la route D140 est presque intégralement préservée de toute relation visuelle avec le site d'implantation potentielle. L'unique fenêtre visuelle se situe au niveau du passage de ruisseau de la Cachure qui entraîne une interruption du boisement. Cet espace constitue également l'accès au lieu-dit Sipièrre. La ZIP venant border la route, la sensibilité est forte, mais les perceptions demeurent ponctuelles et rapides.

Saint-Ennemond et les hameaux agricoles

Les espaces habités de l'aire immédiate se regroupent majoritairement sous la forme de hameaux à vocation agricole. Les sensibilités sont nulles depuis «la Bessaye» et «Chez Lotte», très faibles depuis «la Brosse», «Rochebon» ou «les Thébaults», faibles depuis «le Chainon» et «Chouplat», modérées depuis «les Sacards» et fortes depuis «Sipièrre» et «les Danguis», pour lequel un effet d'encerclement est notable et à prendre en compte.

En dehors des hameaux, le bourg de Saint-Ennemond se détache à l'Est. En dépit de la végétation qui s'interpose entre celui-ci et la ZIP, des perceptions sont admises depuis la frange Est. Les sensibilités sont globalement faibles, voire très faibles.



2.3 CONCLUSION DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE - PRÉCONISATIONS

L'analyse paysagère des aires d'étude éloignée et immédiate a permis de mesurer les enjeux et sensibilités du territoire vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, et de définir des préconisations paysagères afin d'éviter, de réduire ou de compenser les potentielles incidences paysagères du futur projet.

L'objectif des préconisations présentées ci-après est d'**assurer la meilleure intégration possible du projet dans son paysage**, afin de limiter tout risque de dénaturation et de maintenir une certaine cohérence avec son environnement.

Les **préconisations paysagères sont établies en dehors de toute contrainte foncière, environnementale et d'objectif de production d'énergie**. Elles seront donc confrontées, par la suite, aux autres thèmes déterminants de l'étude d'impact afin de garantir leur cohérence et leur faisabilité.

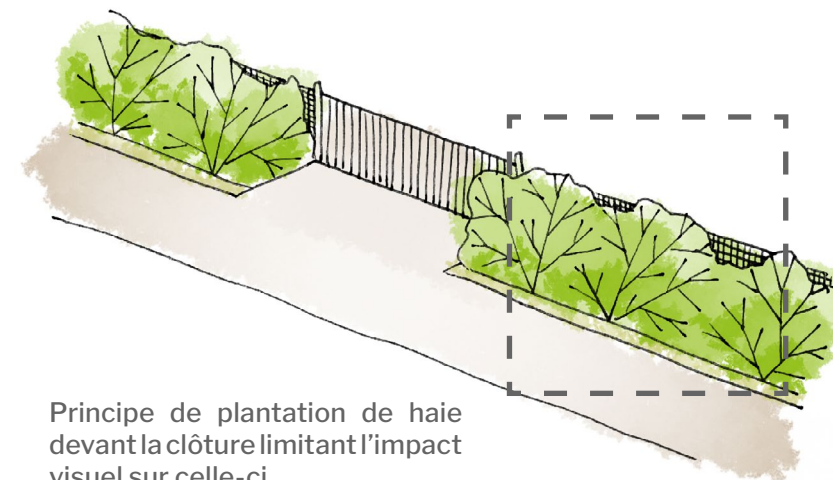
L'analyse paysagère a permis d'établir les points de sensibilités suivant:

- visibilité ponctuelle du site d'étude depuis la frange Est du bourg de Saint-Ennemon
- visibilité ponctuelle du site d'étude depuis les routes départementales D140, D133 et D979a
- visibilité du site d'étude depuis les hameaux et lieux-dits «les Danguis», «Rochebon», «Sipièrre» et «les Sacards»
- Visibilité ponctuelles et fines depuis les hameaux et lieux-dits «les Thébaults», «la Bessaye», «la Brosse», «Chouplat» et «le Chainon»

Les préconisations suivantes, récapitulées et localisées page suivante, garantissent une intégration paysagère optimale pour le projet de Saint-Ennemon :

- **privilégier l'implantation des postes techniques en retrait des voies à proximité**, pour en limiter la vue ;
- **prévoir un bardage bois** pour les postes et la clôture ou un coloris vert (type RAL 6003), pour une bonne intégration paysagère ;
- **prévoir des plantations en frange Est de la ZIP**, de l'arbustif à l'arboré, pour orienter le regard vers les massifs et limiter les vues sur le site ;
- **préserver une zone de recul** du projet de part et d'autre de la route D133 pour éviter l'effet de couloir
- **préserver une zone de recul du projet en frange Ouest** de la ZIP pour réduire la proximité entre celui-ci et la route ;
- **prévoir une zone d'évitement en partie Nord-Est de la ZIP** pour limiter les perceptions depuis les espaces habités au Nord, à l'Est, depuis la D979a et pour éviter l'effet d'encerclement du hameau des Danguis.
- **prévoir une zone d'évitement en partie Nord-Ouest de la ZIP** pour limiter les perceptions depuis l'Ouest et pour éviter l'effet de couloir sur la D133.

Principes de préconisation



Principe de plantation de haie devant la clôture limitant l'impact visuel sur celle-ci



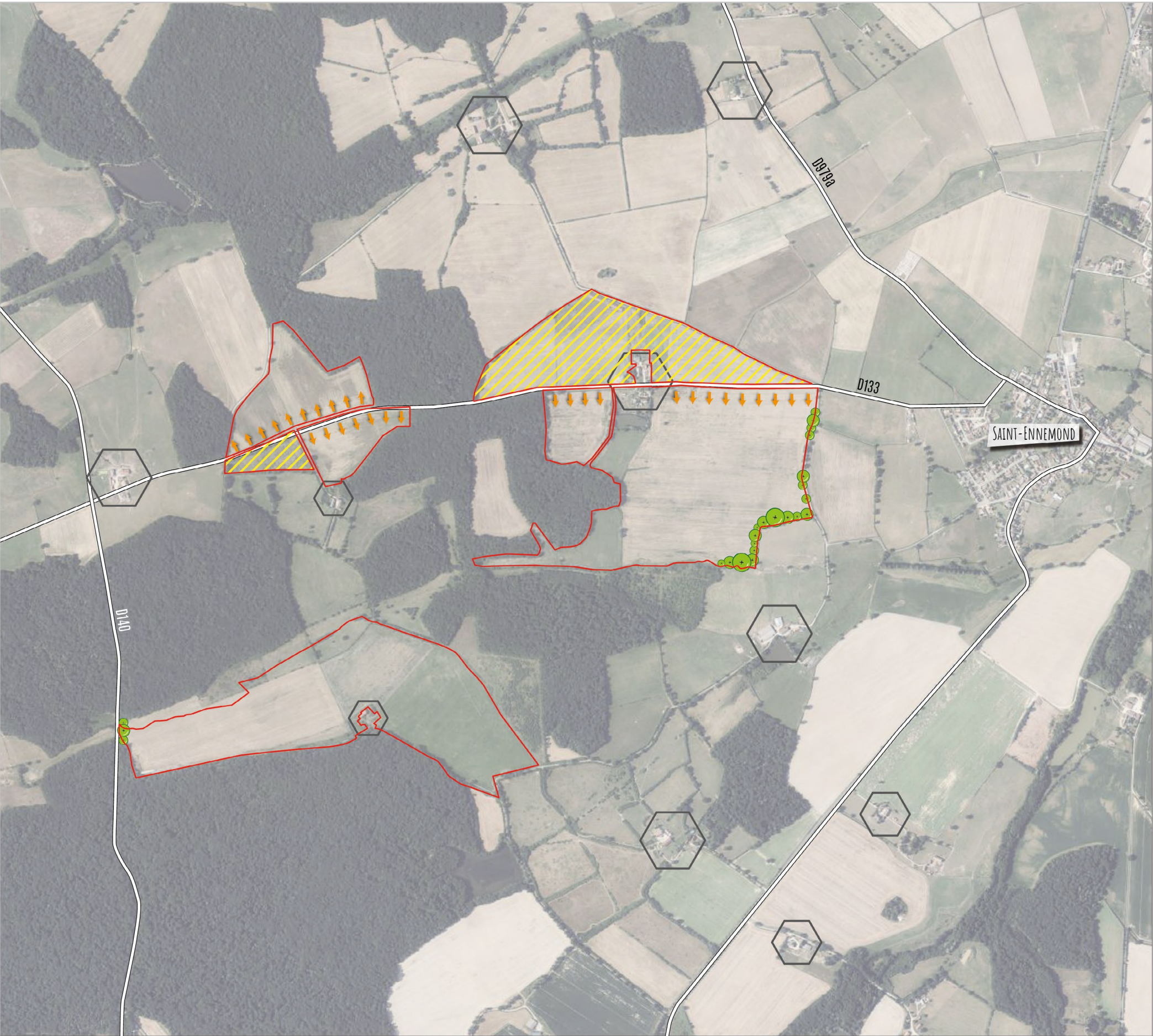
Ambiance paysagère recherchée aux abords de la ZIP



Poste existant sur le site du Parc de Gennetines



Poste existant à l'aire immédiate



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE SAINT-ENNEMOND

PRÉCONISATIONS PAYSAGÈRES
(Site et ses abords)

LEGENDE

Aires d'étude paysagères

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte à prendre en compte

Route départementale
 Hameau

Préconisations paysagères

- Secteur d'implantation des panneaux à ne pas privilégier pour limiter les incidences depuis les habitations au Nord, la D979a, pour éviter l'effet de couloir depuis la D133 et l'effet d'encerclement depuis les Danguis
- Prévoir un recul de l'implantation du projet pour réduire les incidences vis-à-vis des habitations et de la route D133 ou D140
- Plantation multistrata à prévoir afin de limiter les vues

